

Présence des personnes d'origine étrangère dans les minima sociaux et retour à l'emploi

Didier Gelot *

Claude Minni

*Secrétaire général de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
Statisticien.*

Mots clés : Immigrés et Descendants d'immigrés – Pauvreté – Minima sociaux.

Une enquête menée par la DREES en 2006 permet, pour la première fois, d'informer sur la place, au sein du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation de parent isolé, qu'occupent les immigrés et les descendants d'immigrés, comparativement aux Français d'origine. Elle permet également de renseigner, pour les allocataires du RMI, sur le rôle joué par l'accompagnement et sur leur devenir à la sortie de ce minimum social. Plus pauvres que les Français d'origine, les immigrés d'origine africaine sont trois fois plus présents dans ces minima que dans la population en âge de travailler. Les immigrés allocataires de l'ASS et du RMI, quelle que soit leur origine, déclarent accéder moins souvent que les Français d'origine à certains droits tels que la santé, le logement, l'alimentation ou l'habillement. À caractéristiques comparables en termes de genre, d'âge, de diplôme et d'ancienneté dans le RMI, on note peu de différences concernant l'accompagnement, l'occupation d'un emploi, la sortie du dispositif et la sortie vers l'emploi selon l'origine géographique des allocataires.

Pendant de nombreuses années, rares ont été les informations sur les conditions de l'intégration socio-économique des immigrés, que ce soit dans le champ de l'éducation ou du marché du travail, pour ne prendre que deux thèmes parmi les plus significatifs. Cette situation s'expliquait par l'existence de données qui se limitaient au seul critère de la nationalité et renvoyait à la complexité à documenter la catégorie statistique d'immigré (et de descendant d'immigré). Mais on peut aussi trouver l'origine de ce déficit de connaissances dans la tradition de la sociologie française « liée aux modalités particulières de la conception de la République ». Comme le note Dominique Schnapper : « Selon le mythe fondateur de la nation, la citoyenneté, dont la vocation est universelle, transcende les appartenances particulières. Le citoyen est sans origine régionale ou nationale et

sans religion » (Schnapper, 2008 : 133) ce qui rend moins légitime la recherche d'une identification de ces catégories. Les controverses actuelles sur les variables qualitatives à prendre en compte dans l'analyse des discriminations, l'introduction de variables « ethniques » permettant de mesurer les éventuelles discriminations à l'égard des minorités « visibles », en sont de nouvelles illustrations (1).

Néanmoins, depuis plusieurs années, ce contexte a été profondément modifié. Des questions permettant de repérer les immigrés, ainsi que leur origine géographique, ont été introduites dans la plupart des enquêtes statistiques nationales. Mais, si la possibilité de disposer de données concernant la situation des immigrés sur le marché du travail est relativement ancienne, il n'en est pas de même pour les descendants d'immigrés. Il a fallu attendre la fin des années 1990 pour disposer d'enquêtes permettant d'élargir ce type d'analyse aux personnes issues de l'immigration.

Si l'ensemble de ces travaux a constitué une avancée importante dans la connaissance des processus d'intégration socio-économique de ces populations (Filouzis, 2008), il n'existait pas en revanche d'études sur la présence des immigrés et des descendants d'immigrés dans les minima sociaux en France. L'enquête menée en mai-juin 2006 par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) (encadré 1, p. 46) auprès d'allocataires de trois minima sociaux (RMI, API, ASS) permet, en partie, de combler ce vide. Le présent article se propose, dès lors, à partir de données inédites, de livrer des premiers éclairages sur la place qu'occupent les immigrés et les personnes issues de l'immigration dans ces dispositifs. Ainsi que l'indique Patrick Simon : « Ce n'est pas la même chose de présenter des statistiques sur les Rmistes et les demandeurs d'emploi "étrangers" ou sur les Rmistes et les demandeurs d'emploi descendants d'immigrés.

* Cet article n'engage que l'auteur et en aucun cas l'institution à laquelle il appartient.

(1) Voir entre autres les actes du colloque « Statistiques ethniques » organisé en octobre 2006 par le Conseil d'analyse stratégique : http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=193

Encadré 1

Présentation de l'enquête de la DREES auprès des allocataires

Au deuxième trimestre 2006, la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES – ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville) a mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation de parent isolé (API) présents dans ces différents dispositifs au 31 décembre 2004. L'échantillon est composé d'environ 6 800 personnes : 3 600 relèvent du RMI, 2 000 de l'API et 1 200 de l'ASS. Il rassemble des allocataires ainsi que leurs ayants droit (conjoints d'allocataires dans le cas du RMI). Au-delà des informations sociodémographiques, cette enquête permet de connaître la situation, dix-huit mois plus tard, d'un échantillon représentatif d'allocataires présents fin 2004. L'échantillon a été tiré aléatoirement parmi les allocataires figurant dans le fichier ENIAMS (échantillon national interrégimes des allocataires de minima sociaux) qui, avec les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), recense 54 % des allocataires de l'ensemble des minima sociaux et 95 % de ceux d'âge actif. L'ENIAMS est issu du fichier des allocataires géré par la Caisse nationale des allocations familiales.

Les entretiens ont été menés en face à face. Différents thèmes, centrés autour de l'insertion sociale et professionnelle, ont pu être abordés lors des entretiens : situation aux deux dates clés (31 décembre 2004 et deuxième semestre 2006) avec constitution d'un calendrier mensuel permettant de construire des trajectoires, des modalités d'accès aux aides, des relations avec les organismes sociaux d'aide à l'emploi et à l'insertion, des modalités d'accompagnement vers l'emploi ; histoire familiale ; et vie sociale. Une attention particulière a été portée à la qualité de l'insertion ou de la réinsertion en cas de reprise d'emploi (nature des contrats de travail). Enfin, une série de questions a été posée concernant le logement, la santé, les ressources et les conditions de vie.

Pour une présentation plus complète de cette enquête, voir Belleville A., « **Insertion sociale et conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux** », *Études et Résultats*, n° 300.

Selon la catégorie choisie, non seulement les effectifs et l'incidence des phénomènes observés vont varier, mais surtout les registres d'analyse des résultats changent. Alors que la situation des étrangers peut renvoyer à des obstacles spécifiques liés à leur statut juridique, les descendants d'immigrés ne se singularisent que par leur origine dans la société française. S'ils connaissent des situations sociales défavorables, celles-ci sont imputables non seulement à leur niveau scolaire, leur capital social et familial, mais également à une variable "inobservée" : le marquage lié à leur origine » (Simon, 2007:39) .

Il s'agira donc, dans cette contribution, de renseigner la question de la présence des personnes d'origine étrangère (immigrés et descendants d'immigrés) dans les différents minima sociaux, comparativement aux Français d'origine. Cette approche sera complétée, pour les seuls allocataires du RMI, par l'étude du rôle de l'accompagnement dans le retour à l'emploi et le devenir des allocataires à la sortie de ce minimum social. Pour cela, on procédera en quatre temps. Dans une première partie, on verra en quoi les enquêtes mobilisées dans le cadre de cette étude (enquête DREES sur les allocataires des minima sociaux et enquêtes emploi de l'INSEE) peuvent être des outils adéquats pour répondre à ce type d'interrogations. On rappellera également quelle est la situation des immigrés et des descendants d'immigrés sur le marché du travail et on procédera à un cadrage de la situation des immigrés en termes de pauvreté monétaire et de condition de vie. Dans une deuxième partie, on mesurera la part des immigrés et des descendants d'immigrés dans les minima sociaux et l'impact de l'origine sur les différences observées par rapport aux Français d'origine en raisonnant à caractéristiques comparables. On mettra également en évidence le moindre accès des immigrés à certains droits (soins, logement, habillement). Dans une troisième partie, on s'intéressera à l'accompagnement dans l'emploi des allocataires du RMI selon leur origine géographique ainsi qu'à la qualité de l'emploi trouvé. Dans un quatrième temps, on étudiera la situation sur le marché du travail (emploi, chômage ou inactivité) des personnes sorties du RMI.

L'apport de sources nouvelles dans la connaissance des phénomènes étudiés

Les sources utilisées

Afin de renseigner sur la présence des immigrés et des descendants d'immigrés dans les principaux minima sociaux, outre l'enquête réalisée par la DREES (encadré 2) nous avons également mobilisé l'enquête emploi de l'INSEE. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Ce qui implique que certains immigrés sont encore de nationalité étrangère à la date de l'enquête, d'autres étant devenus français par naturalisation. Un descendant d'immigré est une personne qui n'est pas elle-même immigrée, mais dont les deux parents ou l'un au moins d'entre eux est un immigré. Nous avons, pour cette étude, retenu la définition la plus large en considérant comme descendants d'immigrés les personnes non immigrées dont le père, la mère, ou les deux parents sont immigrés.

L'enquête de la DREES auprès des allocataires de minima sociaux porte sur ceux de France métropolitaine, quel que soit leur type de résidence,

Encadré 2

Repérage et nombre d'immigrés et de descendants d'immigrés dans l'enquête sur les minima sociaux

L'enquête auprès des allocataires des minima sociaux porte sur les allocataires en France métropolitaine, quel que soit leur type de résidence (ménages ordinaires ou logements collectifs). L'enquête sur les allocataires permet également de repérer l'origine géographique des personnes enquêtées. Pour les immigrés, elle renseigne sur le pays de naissance de l'individu. Pour les descendants d'immigrés, l'origine est appréhendée à partir de la nationalité des parents. Lorsque les deux parents sont immigrés, c'est la nationalité du père qui fait référence. Lorsque le père est né en France ou que son pays de naissance n'est pas connu, c'est la nationalité de la mère qui est retenue. Les origines géographiques sont connues, mais pour des raisons de taille d'échantillon (tableau), les résultats n'ont été donnés que pour l'ensemble de l'Afrique (Maghreb et Afrique

subsaharienne) et pour l'Union européenne.

C'est la première fois que cette variable peut être prise en compte dans l'analyse de la situation des allocataires de minima sociaux. On peut ainsi produire une information qui dépasse le seul critère de nationalité pour s'intéresser aux personnes d'origine étrangère, qu'elles soient immigrées ou descendantes d'immigrés.

Parmi les 6 748 personnes ayant répondu à l'enquête de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES – ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville) au second semestre 2006, 2 199 sont des immigrés : 1 226 immigrés de première génération (soit 18 % des répondants) et 973 immigrés de deuxième génération (soit 14 % des répondants).

Répartition de l'échantillon de l'enquête de la DREES selon l'origine géographique

	Ensemble			Allocation de parent isolé			Allocation de solidarité spécifique			Revenu minimum d'insertion		
	Immigrés	Descendants d'immigrés	Total	Immigrés	Descendants d'immigrés	Total	Immigrés	Descendants d'immigrés	Total	Immigrés	Descendants d'immigrés	Total
Union européenne	166	340	506	29	96	125	53	67	120	84	177	261
Maghreb	559	502	1 061	110	133	243	70	49	119	379	320	699
Afrique subsaharienne	264	65	329	121	37	158	25	3	28	118	25	143
Autres origines	237	66	303	35	19	54	39	5	44	163	42	205
Total	1 226	973	2 199	295	285	580	187	124	311	744	564	1 308

qu'il s'agisse de personnes vivant dans un « ménage ordinaire » ou de personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires...). La répartition des allocataires selon l'origine n'est pas modifiée si on se restreint aux seuls ménages ordinaires. Dans cette enquête, le pays de naissance du père et de la mère n'est pas renseigné, seule la nationalité d'origine est repérée. La notion de « descendant d'immigré » est donc définie par approximation, en retenant comme descendant d'immigré toute personne non immigrée dont au moins un des deux parents était de nationalité étrangère à la naissance. L'origine géographique des immigrés et des descendants d'immigrés a aussi été prise en compte en distinguant ceux d'origine africaine (Maghreb et Afrique subsaharienne) et ceux d'origine européenne. La taille de l'échantillon ne permet cependant pas de distinguer les origines géographiques de manière plus précise.

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre depuis 2003 auprès de plus de 70 000 personnes de 15 ans et plus. Elle ne porte que sur les personnes vivant en « ménage ordinaire ». Les personnes sont

interrogées six trimestres consécutifs. L'enquête Emploi permet notamment de déterminer la situation des personnes sur le marché du travail selon les critères internationaux (« au sens du BIT »). Les immigrés sont traditionnellement repérés dans cette enquête. Mais depuis 2005, les informations collectées sur le pays et la nationalité à la naissance des parents permettent d'identifier les descendants d'immigrés. Ces questions sont posées uniquement lors de la première interrogation du ménage. En conséquence, jusqu'au deuxième trimestre 2006, cette information n'est pas renseignée pour l'ensemble de l'échantillon. Il a donc été décidé pour cette étude, lorsque la variable « immigration » intervient, d'utiliser uniquement les échantillons entrants dans l'enquête et de donner des résultats moyens sur les trois années 2005, 2006 et 2007. Ceci permet de disposer d'un échantillon plus important que sur une seule année, tout en ayant un point moyen à mi-2006, période similaire à celle de l'enquête de la DREES. L'enquête Emploi interroge également sur le fait de percevoir certaines allocations, dont l'API, l'ASS et le RMI. On constate cependant une sous-représentation de ces publics dans l'enquête Emploi. En 2006, selon les sources

administratives, on comptait environ 1 300 000 allocataires du RMI, 400 000 allocataires de l'ASS et 200 000 allocataires de l'API, contre respectivement 600 000, 250 000 et 150 000 pour l'enquête Emploi. C'est pourquoi on a choisi de ne livrer aucune statistique sur les allocataires à partir de l'enquête Emploi, sauf pour mesurer l'impact de l'origine sur la perception d'un minimum social à caractéristiques comparables (sexe, âge, diplôme...). En revanche, l'enquête Emploi s'est révélée indispensable pour mesurer le poids des différentes catégories d'immigrés parmi les allocataires potentiels.

Immigrés et descendants d'immigrés sur le marché du travail

Parmi les actifs de France métropolitaine, on comptait 2,5 millions d'immigrés et 4,3 millions de descendants d'immigrés en 2008, représentant respectivement 9 % et 15 % de la population active (2). La proportion d'immigrés dans la population active est restée relativement stable depuis une trentaine d'années. La situation vis-à-vis de l'emploi ou du chômage des immigrés se différencie particulièrement de celle des Français d'origine. Les modifications dans la composition des flux migratoires, ainsi que les transformations du marché du travail se sont accompagnées d'une transformation des modalités d'activité des immigrés et en particulier d'une très forte augmentation de la présence des femmes immigrées sur le marché du travail. Par ailleurs, les actifs immigrés sont particulièrement touchés par le chômage. En 2008, environ 13 % étaient au chômage, un taux près de deux fois supérieur aux Français d'origine. Les immigrés originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) enregistrent un risque de chômage nettement supérieur (17 %) aux Français d'origine, alors qu'il n'est que peu supérieur pour ceux d'origine européenne. Ces écarts s'expliquent en partie par un différentiel de qualification : deux tiers des immigrés qui occupent un emploi sont ouvriers ou employés, contre la moitié pour les Français d'origine. Il s'agit plus particulièrement d'emplois non qualifiés qui sont davantage soumis aux fluctuations économiques et aux transformations de l'appareil de production. Mais, même en étudiant des populations comparables en termes de caractéristiques sociodémographiques, des écarts importants subsistent entre immigrés d'origine africaine et Français d'origine.

Les conditions historiques du recours à la main-d'œuvre immigrée expliquent ce positionnement singulier au sein de l'appareil productif. Les immigrés les plus âgés, embauchés sur des postes de faible qualification lors des Trente Glorieuses, n'ont pas

connu les trajectoires ascendantes des non-immigrés. Au milieu des années 1990, parmi les immigrés qui occupaient un emploi d'ouvrier vingt-cinq ans auparavant, près des trois quarts d'entre eux occupaient toujours ce même type d'emploi, et un tiers étaient non qualifiés. Les Français d'origine dans la même situation initiale n'étaient plus qu'environ un tiers à occuper un poste d'ouvrier, et la part des non-qualifiés était quatre fois plus faible que pour les immigrés (Dayan *et al.*, 1997:120).

À cette moindre promotion professionnelle des immigrés s'ajoute leur plus grande vulnérabilité aux restructurations industrielles qui ont marqué les années 1980 et 1990. On peut postuler qu'avec l'installation durable de la crise économique, les immigrés ont joué un rôle d'amortisseur pour l'ensemble du marché du travail, ce qui a permis aux Français d'origine de se maintenir dans une position relativement plus favorable (Borrel, 1999). Ce contexte particulier se traduit enfin dans le type d'emploi occupé. Les immigrés sont notamment beaucoup plus souvent positionnés sur un emploi précaire que les Français d'origine (Meurs *et al.*, 2005). De plus, y compris à métiers et secteurs d'activité comparables, ils connaissent des conditions de travail dégradées et se déclarent davantage que les Français d'origine exposés à des « postures pénibles et fatigantes », à un travail monotone, peu formateur et qui ne leur laisse qu'une faible autonomie (Coutrot et Waltsperger, 2009).

Les études portant sur les descendants d'immigrés sont plus contemporaines. Elles montrent que les descendants d'immigrés pris dans leur ensemble sont plus touchés par le chômage que les Français d'origine, avec un taux de chômage de près de 10 % en 2008. Le taux de chômage des descendants d'immigrés originaires d'Afrique atteint 11 % alors que celui des descendants d'immigrés originaires d'Europe est un peu inférieur à celui des Français d'origine. Les études sur les jeunes générations entrées depuis peu sur le marché du travail montrent qu'elles connaissent elles aussi des difficultés spécifiques, et ce malgré un niveau scolaire nettement supérieur à celui de leurs aînées. Avec le durcissement des conditions d'accès au marché du travail à partir des années 1970, elles ont connu un processus de déclassement et d'exclusion. Les jeunes descendants d'immigrés, lorsqu'ils sont originaires du Maghreb ou d'Afrique noire, sont également victimes, tout comme leurs aînés, de discrimination à l'embauche, comme cela a été montré par des méthodes de « *testing* ». Tout comme eux, mais à des degrés moindres, ils accèdent à des emplois moins qualifiés que les Français d'origine, et ce y compris à diplôme équivalent. Les jeunes originaires

(2) D'après les chiffres de l'enquête Emploi qui portent sur les ménages ordinaires ; voir également Perrin-Haynes (2008).

du Maghreb ou d'Afrique noire sont également plus souvent au chômage, en raison notamment de ces phénomènes de discrimination à l'embauche. Même si l'amélioration de la conjoncture économique qui a marqué la seconde moitié des années 1990 a permis aux jeunes issus de l'immigration de bénéficier temporairement de l'embellie du marché du travail, d'importantes différences persistent pour ceux originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Ainsi, en 2003, cinq ans après leur entrée sur le marché du travail, et malgré le poids important joué par les contrats aidés en matière d'insertion, le taux de chômage des jeunes originaires d'Afrique du Nord est deux fois plus élevé que celui des jeunes dont les deux parents sont nés en France (respectivement 21,1 % contre 10,4 %) (Silberman et Fournier, 2006). La pénalité à l'embauche semble donc avoir résisté à l'amélioration du marché du travail de la fin des années 1990.

Tableau 1

Taux de pauvreté selon l'origine géographique (en %)

	2002	2005
Français d'origine	11	11
Immigrés	20	21
dont : Maghreb	34	40
Afrique subsaharienne	35	41
Europe des 15	11	11
Autres pays d'Europe	26	27
Autres	34	37
Total	12	12

Source : enquête Revenus fiscaux 2002 et 2005 à méthodologie constante, INSEE.

Est considéré comme pauvre un individu appartenant à un ménage dont l'ensemble des revenus est inférieur à 60 % du revenu médian de l'ensemble des ménages.

Lecture du tableau : en 2002, 34 % des immigrés nés au Maghreb vivaient dans un ménage pauvre.

Une présence forte des immigrés non européens dans les minima sociaux

L'enquête sur les revenus fiscaux de l'INSEE permet de repérer statistiquement les immigrés (3). Selon le critère de pauvreté monétaire relative (4), on compte une proportion d'immigrés appartenant à un ménage pauvre deux fois plus importante (21 % en 2005) que pour les Français d'origine (tableau 1). Si ceux originaires de l'Union européenne ne sont pas plus touchés par la pauvreté que les Français d'origine, avec un taux de pauvreté quatre fois supérieur à ces derniers (Jamet, 2007), ce phénomène est nettement plus accentué pour ceux qui sont originaires d'un pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Entre 2002 et 2005, le taux de pauvreté des non-Européens a connu une très nette accentuation (+ 6 points pour le Maghreb et l'Afrique subsaharienne), alors qu'il est resté globalement stable pour les immigrés européens comme pour les Français d'origine.

L'enquête européenne sur les conditions de vie des ménages [Survey on Income Living Conditions (SILC)] permet de mesurer la pauvreté non monétaire. À l'instar de celle sur les revenus fiscaux, elle ne permet de repérer statistiquement que les immigrés. Sont alors considérées comme pauvres les personnes appartenant à des ménages qui, sur les vingt-sept critères identifiés, n'accèdent pas à huit d'entre eux. Elle recense les situations de privation de biens de consommation courante des ménages. Ici encore les écarts selon l'origine géographique sont particulièrement importants (tableau 2). En 2006, un

Tableau 2

Pauvreté en conditions de vie selon l'origine géographique (en %)

	SILC 2004	SILC 2005	SILC 2006
Français d'origine	13,0	11,9	11,5
Immigrés Europe	12,5	13,4	11,2
Immigrés autres	33,2	29,0	27,4
Total	14,6	13,3	12,7

Source : enquête européenne sur les conditions de vie (SILC 2004-2005-2006), INSEE.

SILC : Survey on Income Living Conditions.

peu plus de 11 % des Français d'origine ou des immigrés européens sont pauvres en conditions de vie. En revanche, pour un immigré non européen, ce taux est plus de deux fois supérieur à celui des Français d'origine (27 % contre 11 %). Néanmoins, entre 2004 et 2006, ce taux est en diminution, quelle que soit la catégorie de population.

Trois fois plus d'immigrés d'origine africaine dans les minima sociaux que dans la population âgée de 25 à 64 ans

Fin 2006, près de 1,9 million de personnes étaient allocataires d'un des trois principaux minima sociaux étudiés (encadré 3, p. 50) (5). Plus pauvres monétairement, comme en conditions de vie, les immigrés d'Afrique sont particulièrement présents dans ces trois minima (tableau 3, p 51). Ils représentent pour chaque minima de 11 à 13 % des allocataires, soit environ trois fois plus que leur poids dans la population des 25-64 ans (4 %). Cette surreprésentation s'observe à la fois pour les

(3) En revanche, elle ne permet pas de repérer les descendants d'immigrés.

(4) On prend ici le critère communément retenu en France et dans l'ensemble des pays de l'Union européenne : sont pauvres les individus vivant dans un ménage dont les revenus sont inférieurs à 60 % du niveau de vie médian.

(5) En 2007, ce chiffre était d'environ 1,7 million.

Encadré 3

Des allocations qui concernent des publics particuliers

Fin 2006, 1 120 000 personnes étaient allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), 370 000 de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et 190 000 de l'allocation de parent isolé (API) (France entière). Ces trois dispositifs s'adressent à des publics aux caractéristiques sociodémographiques très différentes. En revanche, leurs bénéficiaires ont tous en commun d'être peu qualifiés. Par nature, l'API s'adresse quasi exclusivement à des femmes de moins de 45 ans. Elles sont très peu diplômées : une sur deux dispose au plus d'un brevet des collèges (BEPC). C'est aussi le cas du RMI qui s'adresse à un public plus hétérogène mais assez jeune, où les femmes sont majoritaires. Enfin, si l'ASS s'adresse à un public nettement plus âgé et plus fortement masculin, dont la carrière professionnelle a permis d'ouvrir des droits à ce type d'allocation, les allocataires sont aussi peu diplômés que ceux des deux autres mesures. Second constat, les allocataires des différents minima

sociaux peuvent être en emploi, en inactivité ou au chômage, selon les critères du BIT appréciés lors de l'enquête Emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (*). En 2006, seule la moitié des personnes se déclarant allocataires de l'API étaient inactives, alors qu'environ quatre sur dix étaient classées comme actives occupées au moment de l'enquête et une sur dix était au chômage. De même, seul un allocataire de l'ASS sur deux était au chômage. Comme de nombreux demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (depuis janvier 2009, cette dernière a fusionné avec le réseau des ASSEDIC pour devenir Pôle Emploi), une partie d'entre eux (15 %) travaillait au moment de l'enquête. Les autres (35 %) étaient inactifs ; il s'agit essentiellement de personnes dispensées de recherche d'emploi. Quant aux allocataires du RMI, leur situation est proche de celle des bénéficiaires de l'ASS.

Répartition des allocataires selon leurs caractéristiques sociodémographiques (en %)

	Allocation de parent isolé	Allocation de solidarité spécifique	Revenu minimum d'insertion	25-64 ans
Sexe				
Hommes	1,6	52,5	46,9	49,2
Femmes	98,4	47,5	53,1	50,8
Tranches d'âge				
25 à 29 ans	50,5	1,0	17,3	12,0
30 à 44 ans	44,2	26,9	45,2	39,7
45 à 54 ans	4,5	31,0	23,8	26,1
55 ans et +	0,9	41,1	13,7	22,2
Diplôme				
Sans diplôme	33,2	26,3	33,3	16,4
CEP, BEPC	17,7	22,8	18,2	15,6
CAP, BEP	30,5	30,9	25,8	25,5
Baccalauréat	12,8	9,7	9,8	15,6
Diplôme du supérieur	5,8	10,3	13,0	26,8

Sources : enquête auprès des allocataires 2006, DREES et enquêtes Emploi 2006 (pour les 25-64 ans) de l'INSEE.

(*) Source : enquête Emploi 2006 de l'INSEE, sixièmes entrants et sortants ; concept : activité au sens du BIT.

immigrés du Maghreb et pour ceux d'Afrique subsaharienne. Quant aux populations d'immigration plus ancienne, venues des pays de l'Union européenne, elles sont peu présentes dans le RMI et l'API relativement à leur poids dans la population des 25-64 ans. Elles sont particulièrement représentées au sein de l'ASS (6) qui regroupe des chômeurs plus âgés ayant souvent une longue expérience professionnelle marquée par des ruptures importantes.

Cette surreprésentation des immigrés au sein de ces minima sociaux ne se vérifie pas pour l'ensemble des descendants d'immigrés. Leur poids dans chacun de ces minima est même légèrement plus faible que dans l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans. Des différences apparaissent cependant selon l'origine géographique, mais elles sont de faible ampleur. Les descendants d'immigrés d'origine européenne sont légèrement moins présents dans ces trois minima que les Français

(6) Les effectifs de l'échantillon restent cependant trop faibles pour conclure de manière totalement tranchée pour cette population.

d'origine, alors que pour l'API et le RMI, c'est plutôt l'inverse pour les descendants d'immigrés d'origine africaine.

Certaines caractéristiques sociodémographiques sont susceptibles d'expliquer le poids plus ou moins important des immigrés et de leurs descendants dans ces différents minima. Ainsi, le fait que les descendants d'immigrés soient relativement jeunes contribue

à expliquer leur faible poids au sein de l'ASS (7). La surreprésentation des immigrés au sein de ce dispositif est en partie la conséquence de leur âge élevé et de leur faible qualification, ce qui les met en position défavorable sur le marché du travail. Pour prendre en compte ces effets de structure, on a procédé à une modélisation logistique pour deux des trois allocations étudiées : le RMI et l'ASS (8). Si le sexe ne constitue pas une variable discriminante, en revanche, plus le niveau de diplôme et de qualification de la dernière profession exercée est faible, plus la probabilité d'être allocataire est élevée (tableau 4, p. 52). Elle est nettement plus forte pour les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Le fait d'habiter dans une zone urbaine sensible apparaît, enfin, particulièrement discriminant. Une fois contrôlées ces caractéristiques socio-démographiques classiques, la probabilité d'être allocataires du RMI comme de l'ASS reste significativement plus importante pour les personnes originaires d'Afrique que pour les Français d'origine, et ce qu'elles soient immigrées ou descendantes d'immigrés. Pour les autres, il n'apparaît pas de différence significative avec les Français d'origine. Le fait que les immigrés soient plus fréquemment allocataires de l'ASS s'expliquerait par leur moindre niveau de diplôme et leur plus grand âge.

Un moindre accès des immigrés allocataires de l'ASS et du RMI à certains droits

Les immigrés allocataires de l'ASS et du RMI et, à un degré moindre, les descendants d'immigrés, se

Tableau 3

Part des immigrés et de leurs descendants dans les minima sociaux et dans la population âgée de 25 à 64 ans (en %)

	API	ASS	RMI	25-64 ans
Français d'origine	70	68	67	75
Immigrés	16	22	19	10
dont : Union européenne	2	7	2	4
Maghreb et Afrique subsaharienne	13	11	12	4
Descendants d'immigrés	14	10	14	15
dont : Union européenne	5	6	5	7
Maghreb et Afrique subsaharienne	8	4	9	7
Total	100	100	100	100

Source : EU-SILC UDB 2006.
Champ : population des ménages ordinaires.

déclarent plus souvent en mauvaise ou en très mauvaise santé que les Français d'origine (tableau 5, p. 53). Comme l'état de santé dépend fortement de l'âge, on pourrait assez facilement expliquer cette situation en raison d'un âge moyen des immigrés plus élevé que celui des Français d'origine. Au vu des données disponibles, ceci ne semble pourtant pas être le cas. En effet, l'écart constaté entre ces deux populations reste identique pour les seuls adultes de 30 à 44 ans. Plus précisément, entre 25 et 65 ans, un immigré allocataire du RMI déclare en moyenne avoir été pendant huit années en mauvais ou très mauvais état de santé, contre un peu plus de sept années pour un descendant d'immigrés et six pour un Français d'origine (9). En revanche, Français et immigrés allocataires de l'API ne se distinguent pas selon ce critère : les immigrés et les descendants d'immigrés, comme les Français d'origine, déclarent de manière identique être dans une telle situation.

Les immigrés allocataires de l'ASS et du RMI rencontrent des difficultés financières pour accéder aux soins plus importantes que les Français d'origine. Ce constat se vérifie également pour ce qui est de l'accès à certains biens essentiels comme le logement, l'alimentation ou l'habillement (tableau 6, p. 53). Pour chacun des trois minima étudiés, la part des immigrés déclarant connaître des difficultés dans au moins deux de ces quatre domaines est toujours supérieure à celle des Français d'origine. Six à sept immigrés sur dix déclarent ainsi des difficultés dans ces différents domaines, contre environ un Français d'origine sur deux. Environ un quart

(7) Pour pouvoir bénéficier des allocations accordées par le régime public de solidarité, il est nécessaire d'avoir cotisé cinq années au cours des dix dernières années précédant l'entrée au chômage. Ceci a pour conséquence que les bénéficiaires de cette allocation sont en moyenne plus âgés : en 2006, 70 % avaient plus de 45 ans, alors que cette classe d'âge ne représente que 48 % de la population des 25-64 ans (source enquête Emploi).

(8) L'API n'a pas été retenue ici car il n'est pas possible de repérer l'ensemble des personnes susceptibles de percevoir ce minimum social (l'enquête Emploi ne permet pas de repérer les femmes enceintes et celles qui sont séparées).

(9) Indicateur calculé comme la somme par âge détaillé de la part des allocataires du RMI se déclarant en mauvais ou très mauvais état de santé (notion d'« espérance »).

Tableau 4

Être allocataire du revenu minimum d'insertion et de l'allocation de solidarité spécifique : les facteurs explicatifs

	Revenu minimum d'insertion			Allocation de solidarité spécifique		
	Paramètres estimés	Significativité	Écart par rapport à la probabilité de référence (1,6 %) en point	Paramètres estimés	Significativité	Écart par rapport à la probabilité de référence (0,4 %) en point
Sexe						
Hommes	référence			référence		
Femmes	- 0,03	ns	-	- 0,16	ns	-
Diplôme						
Supérieur	- 0,20	-	- 0,3	- 0,25	ns	-
Baccalauréat	- 0,21	-	- 0,3	- 0,21	ns	-
CAP, BEP	référence			référence		
Brevet, CEP	+ 0,33	++	0,6	0,27	+	0,1
Sans diplôme	+ 0,82	++	1,9	0,45	++	0,2
Âge						
Moins de 30 ans	0,35	++	0,6	- 1,65	--	- 0,3
30-44 ans	référence			référence		
45-54 ans	- 0,23	--	- 0,3	0,35	++	0,2
55 ans ou plus	- 0,71	--	- 0,8	0,51	++	0,3
Dernière profession occupée						
Agriculteurs	- 1,29	--	- 1,1	- 2,31	-	- 0,4
Indépendants	0,13	ns	-	- 0,68	-	- 0,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- 1,40	--	- 1,1	- 0,52	-	- 0,2
Professions intermédiaires	- 0,78	--	- 0,8	- 0,10	ns	-
Employés	0,12	ns	-	0,60	++	0,3
Ouvriers qualifiés	Référence			référence		
Ouvriers non qualifiés	0,61	++	1,3	1,15	++	0,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	2,25	++	11,4	1,30	++	1,1
Origine géographique						
Non immigrés	référence			référence		
Immigrés : Afrique	0,29	++	0,5	0,44	++	0,2
Immigrés : autres (dont Europe)	- 0,04	ns	-	- 0,01	ns	-
Descendants d'immigrés : Afrique	0,64	++	1,3	0,46	++	0,2
Descendants d'immigrés : autres (dont Europe)	0,17	ns	-	0,12	ns	-
Vie en zone urbaine sensible (ZUS)						
Habite en ZUS	0,94	++	2,3	0,47	++	0,2

Source : enquêtes Emploi 2005-2007, sixièmes entrants, INSEE.

Champ : individus de 25 à 64 ans.

Les signes -- ou ++ (respectivement - ou +) indiquent une différence significative au seuil de 1 % (respectivement au seuil de 5 %).

L'enquête Emploi ne permet pas de repérer la totalité des personnes au RMI ou à l'ASS.

Lecture du tableau : un homme immigré d'origine africaine, diplômé d'un CAP-BEP, âgé de 30 à 44 ans, ouvrier qualifié, a une probabilité de 2,1 % de se déclarer au RMI à l'enquête Emploi, contre 1,6 % pour un Français d'origine présentant les mêmes caractéristiques. L'écart entre ces deux probabilités (0,5 point) est significatif au seuil de 1 %.

des immigrés déclarent que ces difficultés sont importantes. D'une manière générale, les écarts sont moins marqués pour les descendants d'immigrés.

Accompagnement dans le RMI et emplois occupés : peu de différences selon l'origine géographique

Après nous être intéressés aux allocataires des principaux minima sociaux, nous allons maintenant porter notre attention sur les seuls bénéficiaires du RMI. Ce dispositif comprend explicitement une

clause d'insertion qui prend la forme d'un contrat. La signature de ce contrat, ainsi que la prise en charge des allocataires par un référent, constituent deux modalités du processus d'insertion prévu par le législateur. La première renvoie à la notion de « conditionnalité », qui s'inspire de celle, anglo-saxonne, du *workfare*, selon laquelle le bénéficiaire d'une aide sociale est tenu de rembourser à la collectivité la dette qu'il a contractée (Willman, 2008). Cette contrepartie prend la forme de la signature d'un contrat d'insertion entre l'allocataire et, depuis la loi de décentralisation de 2003, les services des

conseils généraux gestionnaires du RMI (Thierry, 2008). L'allocataire s'engage par voie contractuelle à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle (article 2 de la loi de 1988 créant le RMI). Le contrat d'insertion précise les actions qu'il doit engager dans les trois mois qui suivent son inscription. Bien que ce contrat soit en priorité orienté vers la reprise d'emploi, dans les faits, seul un peu plus d'un allocataire sur deux signe un tel contrat. De ce point de vue, certains auteurs ont préféré parler, pour ce qui concerne le RMI, de « *Welfare to Work* » dans le sens où, si cette contrepartie prend la forme d'une obligation d'effectuer des démarches en vue de trouver un emploi ou une activité, elle laisse le choix à l'individu entre les divers programmes et la rémunération de cette activité prend la forme d'un salaire, contrairement à d'autres mesures mises en place aux États-Unis où il s'agit d'une simple rémunération.

La question est différente pour ce qui concerne le CI-RMA adopté par la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 où, dans un premier temps, la personne employée dans ce cadre n'était pas, à proprement parler, salariée de l'entreprise (Dollé, 2008). C'est une logique du même ordre qui a inspiré les pouvoirs publics et les employeurs lors de la négociation de la convention UNEDIC. Avec la mise en place de l'offre « raisonnable » d'emploi qui fait suite à l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail (10), est en effet clairement posée la question des contreparties à l'assurance chômage.

Ces différentes modifications législatives et réglementaires montrent que la marge est relativement étroite entre aide au retour à l'emploi et *workfare* « à la française ». L'importance accordée aujourd'hui dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques à la contractualisation et au suivi individualisé par un référent explique donc l'intérêt de mobiliser ces deux notions dans le cadre de cette étude.

Les immigrés et les descendants d'immigrés signent un peu plus souvent un contrat d'insertion

Six allocataires du RMI sur dix sont suivis par un référent (11). Les immigrés, et dans une moindre mesure les descendants d'immigrés, sont un peu moins nombreux à être dans ce cas (tableau 7). En revanche, quelle que soit leur origine géographique, les immigrés sont plus nombreux à avoir signé un contrat d'insertion : près de sept sur dix, contre six sur dix pour les Français d'origine. Néanmoins, signer un contrat d'insertion n'implique pas

Tableau 5

Personnes se déclarant en mauvais ou très mauvais état de santé général (en %)

	API	ASS	RMI
Français d'origine	4	10	12
dont 30-44 ans	5	4	8
Immigrés	4	20	17
dont 30-44 ans	3	14	14
Descendants d'immigrés	4	13	15
dont 30-44 ans	4	9	12

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.
API : allocation de parent isolé ; ASS : allocation spécifique de solidarité ; RMI : revenu minimum d'insertion.

Tableau 6

Indicateur synthétique de difficultés financières en matière de logement, d'alimentation, d'habillement et de santé (en %)

	Difficultés importantes dans au moins deux domaines sur quatre	Difficultés dans au moins deux domaines sur quatre
API		
Français d'origine	19	56
Immigrés	27	69
Descendants d'immigrés	19	61
ASS		
Français d'origine	17	45
Immigrés	22	63
Descendants d'immigrés	21	56
RMI		
Français d'origine	21	52
Immigrés	23	69
Descendants d'immigrés	24	51

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.
Lecture du tableau : 23 % des immigrés allocataires du RMI déclarent avoir dû, en raison de difficultés financières, beaucoup se priver dans au moins deux des domaines suivants : logement, alimentation, habillement ou santé.

Tableau 7

Participation à une ou plusieurs actions d'insertion (en %)

	Suivi par un référent	Signature d'un contrat d'insertion	Participation à une action d'insertion	Au moins une des trois modalités
Ensemble	60	64	40	76
Français d'origine	62	62	39	78
Immigrés	56	70	43	72
Descendants d'immigrés	58	68	40	77

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

(10) Carole Tuchsirer : *L'offre valable d'emploi, l'éternel retour* – <http://alternatives-économiques.fr/blogs/tuchsirer/archives/15>.
(11) Pour une présentation d'ensemble des conditions d'accompagnement des allocataires des minima sociaux voir Pla (2007).

nécessairement suivre une action de ce type. Inversement, certains allocataires peuvent suivre une action d'insertion sans pour autant avoir préalablement signé un contrat. Seul quatre allocataires sur dix ont suivi une action d'insertion, mais ici, les écarts entre les trois catégories de population sont très faibles. Au regard de l'indicateur synthétique qui regroupe le fait d'avoir participé à au moins une des trois modalités d'insertion, on ne relève pas de différence réellement significative selon l'origine géographique des allocataires.

Occuper un emploi dépend peu de l'origine géographique des allocataires du RMI

L'accompagnement, quelles qu'en soient les modalités (action d'insertion, suivi par un référent, signature d'un contrat) vise à faciliter le retour à l'emploi (12). De fait, la probabilité pour un allocataire ou un ex-allocataire du RMI de se trouver en emploi au moment de l'enquête est plus importante pour ceux qui ont été accompagnés. Les descendants d'immigrés sont globalement un peu moins en emploi que les autres allocataires qu'ils aient ou non été accompagnés. Cependant, le taux d'emploi reste toujours plus élevé pour ceux qui ont été accompagnés (tableau 8). À origine géographique, ancienneté de présence dans le dispositif,

sexe, âge, et diplôme donnés, l'accompagnement joue un rôle positif dans la reprise d'emploi comme cela avait été indiqué antérieurement (Pla, 2007). Une telle analyse indique également que seuls les descendants d'immigrés d'origine maghrébine ont une probabilité moindre d'être en emploi en juin 2006. Par ailleurs, le sexe (féminin), l'âge (élevé) et le diplôme (faible) sont autant de facteurs défavorables en termes d'emploi.

Des emplois de médiocre qualité, mais peu de différences selon l'origine

Au-delà du taux d'emploi, se pose la question de la qualité de l'emploi occupé. La part des contrats temporaires, du temps partiel contraint ou de l'éventuel apport financier occasionné par un retour à l'emploi comparativement au montant perçu par les allocataires du RMI sont des indicateurs qui permettent d'approcher la qualité de l'emploi. La qualité de l'insertion professionnelle peut également être approchée par le sentiment de déclassement que déclarent ressentir certaines personnes en cas de retour en emploi qui ne correspondrait pas à la qualification ou aux compétences recherchées. Au regard de ces différents critères, les allocataires du RMI présents fin 2004 déclarent occuper des emplois de médiocre qualité un an

et demi plus tard sans que globalement on ne puisse faire de distinction entre Français d'origine, immigrés ou descendants d'immigrés. En moyenne, près de six contrats sur dix sont temporaires et un tiers des emplois sont à temps partiel « contraint ». De même, plus d'une personne en emploi sur deux a le sentiment d'être déclassée dans son nouvel emploi. Néanmoins, certaines différences sont perceptibles. Si les immigrés occupent des emplois où la part des contrats temporaires et du temps partiel contraint est plutôt plus faible que pour l'ensemble des allocataires du RMI, il n'en est pas de même pour les descendants d'immigrés (tableau 9). Ils cumulent

Tableau 8

Taux d'emploi selon l'origine et l'existence d'un accompagnement (en %)

	Aucun accompagnement	Au moins un des trois types d'accompagnement	Action d'insertion professionnelle	Suivi par un référent	Signature d'un contrat d'insertion
Ensemble	23	29	30	30	29
Français d'origine	23	30	31	30	29
Immigrés	24	28	31	29	30
Descendants d'immigrés	19	26	26	28	28

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

Tableau 9

Perception de la qualité de l'emploi occupé en juin 2006 par les allocataires du RMI fin 2004 (en %)

	Part des contrats temporaires	Part du temps partiel	Part du temps partiel contraint	Sentiment de déclassement	Amélioration de la situation financière
Ensemble	56	38	32	55	64
Français d'origine	56	40	33	56	66
Immigrés	51	33	27	54	64
Descendants d'immigrés	61	36	36	54	57

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

Contrats temporaires : intérim, apprentissage, saisonnier, autres contrats à durée déterminée.

(12) L'accompagnement dans l'emploi est observé au cours des dix-huit mois compris entre décembre 2004 et juin 2006.

des emplois précaires et ils sont plus souvent contraints de travailler à temps partiel. Ils sont plus de quatre sur dix à déclarer que leur emploi ne s'est pas traduit par un gain financier. Selon les déclarations d'une part importante des personnes enquêtées, leur retour à l'emploi s'est traduit par une qualité d'emploi plus médiocre et une perte de rémunération.

Sortie du RMI et retour à l'emploi

Occuper un emploi à la date de l'enquête ne signifie pas forcément être sorti du RMI. Sortir de ce dispositif n'implique pas automatiquement non plus occuper un emploi. Ainsi, parmi les personnes en emploi en juin 2006, plus de 45 % percevaient encore le RMI à cette date. Inversement, près de la moitié de celles sorties du RMI entre décembre 2004 et juin 2006 n'occupaient pas d'emploi à cette date. Ceci s'explique par le fait que le RMI est une allocation différentielle liée à l'ensemble des revenus du ménage : une modification à la hausse de leurs montants, quelle qu'en soit l'origine, pouvant se traduire par la perte d'allocation pour le bénéficiaire (Pla, 2007 ; Belleville, 2004). Les immigrés et les descendants d'immigrés, allocataires du RMI à la fin 2004, sont un peu plus souvent sortis de ce dispositif dans les dix-huit mois suivant que les Français d'origine : respectivement 34 % et 33 % contre 29 % (tableau 10). Concernant l'API, c'est plutôt la situation inverse qui est observée (respectivement 52 %, 53 % et 56 %). Quant à l'ASS, le taux de sortie est particulièrement fort pour les descendants d'immigrés (39 %), en raison de leur plus jeune âge.

Les immigrés allocataires du RMI ont une ancienneté moindre dans le dispositif que les Français d'origine (tableau 11). Or, comme pour la relation entre durée et sortie du chômage, les allocataires du RMI dont l'ancienneté est la plus faible à la fin 2004 enregistrent la probabilité la plus forte de ne plus être allocataires de ce dispositif dix-huit mois plus tard. Toutes origines confondues, alors que le taux de sortie des allocataires du RMI est de 40 % pour ceux dont l'ancienneté est inférieure à un an, il est moitié moindre pour ceux dont l'ancienneté est supérieure à cinq ans. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » relativise le constat selon lequel l'origine géographique aurait une influence sur le taux de sortie du RMI. L'étude montre qu'une fois pris en compte l'âge, le sexe du bénéficiaire, son diplôme et son ancienneté dans le dispositif en décembre 2004, la sortie du RMI ne dépend pas de son origine (tableau 12, p. 56). Le sexe et le diplôme

Tableau 10

Taux de sortie des minima entre décembre 2004 et juin 2006 (en %)

	RMI	ASS	API
Ensemble	31	31	55
Français d'origine	29	31	56
Immigrés	33	28	52
Descendants d'immigrés	34	39	53

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.
RMI : revenu minimum d'insertion ; ASS : allocation de solidarité spécifique ; API : allocation de parent isolé.

Tableau 11

Ancienneté des allocataires du RMI fin 2004 (en %)

	Ensemble	Immigrés	Descendants d'immigrés	Français d'origine
Inférieure à 1 an	28	29	31	28
De 1 à 2 ans	17	20	16	17
De 2 ans et +	54	50	52	56
dont 2 à 5 ans	24	24	21	25
5 ans et +	30	27	31	31
Total	100	100	100	100

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

ne jouent pas de rôle significatif dans ce processus. En outre, contrairement à ce qui avait été observé pour l'emploi, le fait d'avoir participé à une action d'insertion sociale ou professionnelle semble jouer défavorablement dans la sortie du RMI. Ce paradoxe peut s'expliquer par le poids des actions d'insertion sociale (en matière de santé par exemple) qui s'adressent à des publics particulièrement défavorisés et ne permettent visiblement pas de contrebalancer ces handicaps importants.

L'interprétation des différences en termes d'ancienneté dans le dispositif et de taux de sortie entre immigrés et non-immigrés reste cependant délicate. Un taux de sortie plus important associé à des durées de présence plus courtes pourrait traduire une plus forte récurrence d'entrées/sorties des immigrés dans le RMI. Pour vérifier cette hypothèse, il conviendrait de disposer d'outils longitudinaux sur une plus longue période, permettant d'observer des trajectoires individuelles d'entrées-sorties dans ce dispositif. Il conviendrait, d'autre part, de connaître l'évolution de la part relative des immigrés, des descendants d'immigrés et des Français d'origine dans ces minima (13). Le phénomène observé pourrait en effet traduire une augmentation dans les entrées au RMI de la part relative des immigrés par rapport aux Français d'origine,

(13) La répartition des allocataires du RMI selon l'origine géographique n'est disponible qu'en décembre 2004.

Tableau 12

Les facteurs explicatifs de la sortie du revenu minimum d'insertion

	Revenu minimum d'insertion		
	Paramètres estimés	Significativité	Écart par rapport à la probabilité de référence (34,7 %) en points
Sexe			
Hommes	référence		
Femmes	0,13	ns	-
Diplôme			
CAP, BEP	référence		
Autres catégories de diplôme (supérieur, baccalauréat, BEPC ou CEP, sans diplôme)	Modalités non significatives		
Âge			
Moins de 30 ans	0,21	+	4,8
30-44 ans	référence		
45-54 ans	- 0,31	--	- 6,6
55 ans et plus	- 0,09	ns	-
Accompagnement			
Non	référence		
Oui	- 0,24	ns	-
Ancienneté dans le dispositif fin 2004			
Moins d'1 an	0,19	ns	-
De 1 à 2 ans	référence	ns	
De 2 à 5 ans	- 0,38	--	- 8,0
Plus de 5 ans	- 0,63	--	- 12,7
Origine			
Non immigrés	référence		
Immigrés et descendants d'immigrés selon l'origine géographique	Modalités non significatives		

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

Lecture du tableau : un homme âgé de 30 à 44 ans, Français d'origine, titulaire d'un CAP-BEP, n'ayant pas participé à une action d'insertion sociale ou professionnelle, au RMI depuis un à deux ans fin 2004, a une probabilité de 34,7 % d'être sorti de ce dispositif dans les dix-huit mois suivants, contre 22,0 % pour une personne ayant de deux à cinq ans d'ancienneté et présentant les mêmes autres caractéristiques. L'écart des probabilités (- 12,7 points) est significatif au seuil de 1 % (-- ou ++ ; respectivement - ou + au seuil de 5 %).

liée à la conjoncture maussade du marché du travail des années 2003 et 2004. Cette augmentation expliquerait alors leur ancienneté moindre fin 2004, suivie d'une fréquence de sortie un peu plus importante. Si les immigrés et les descendants d'immigrés sortent plus fréquemment du RMI, la question de la nature de leur réinsertion reste posée. On peut en effet s'interroger sur le fait de savoir si ces sorties plus fréquentes se font plutôt vers l'emploi ou vers l'inactivité. Ces deux situations répondent à des logiques différentes et pointent une intégration différenciée des allocataires. Si les immigrés et les descendants d'immigrés sortent un peu plus souvent du RMI que les Français d'origine (voir *supra*), le taux d'emploi des

sortants est un peu meilleur pour les immigrés, mais un peu plus faible pour les descendants d'immigrés (tableau 13). Parallèlement, les taux d'inactivité des immigrés, lorsqu'ils sont sortis du RMI, restent inférieurs à ceux des Français d'origine, et leur taux de chômage supérieur. Dit autrement, à la sortie du RMI ils se positionnent en moyenne davantage sur le marché du travail que les Français d'origine.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » montre qu'une fois pris en compte l'âge, le sexe du bénéficiaire, son diplôme, son ancienneté dans le dispositif et le fait d'avoir été accompagné, la part des allocataires du RMI sortis vers l'emploi ne

Tableau 13

Situation d'activité des sortants du RMI selon l'origine (en %)

	Taux d'emploi	Taux d'inactivité	Taux de chômage
Ensemble	49	29	31
Français d'origine	48	32	29
Immigrés	52	23	32
Descendants d'immigrés	45	28	38

Source : enquête auprès des allocataires 2006, DREES.

dépend pas du fait d'être issu de l'immigration, ni de l'origine géographique. Elle est plus faible pour les femmes, les plus de 45 ans, les peu diplômés et les plus anciens dans le RMI en décembre 2004. Dans ce cas, l'accompagnement ne semble pas avoir un rôle significatif.



Pour finir, on peut avancer que ce premier travail exploratoire pointe le poids important des immigrés dans les minima sociaux et en particulier dans le RMI. En revanche, il permet difficilement de donner une conclusion de manière affirmée quant à l'existence d'un quelconque impact de l'origine géographique sur l'occupation d'un emploi et l'importance des sorties du dispositif. Ces premiers résultats mériteraient donc d'être complétés par une approche à la fois longitudinale et qualitative permettant de saisir plus finement les modalités de présence des immigrés dans les minima sociaux. Il faudrait enfin connaître l'évolution dans le temps du poids des immigrés dans les minima sociaux. Ce travail pointe une première tendance qui reste à confirmer et invite à la mise en place de travaux complémentaires.

Références bibliographiques

- Belleville A., 2004, « **Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux** », *Études et Résultats*, n° 320.
- Borrel C., 1999, « Immigration, emploi et chômage », Dossier du Cerc-Association, n° 3.
- Coutrot T. et Waltisperger D., 2009, « **Les conditions de travail des salariés immigrés en 2005** », *Premières synthèses*, n° 09.2.
- Dayan J.-L., Echardour A. et Glaude M., 1997, *Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale*, *Économie et Statistiques*, n° 299:107-128.
- Dollé M., 2008, *Insertion ou contrepartie : le RMI et la justice sociale*, in *RMI, l'état des lieux 1988-2008* (sous la dir. de Lelièvre M. et Nauze-Fichet E.), Paris, La Découverte:201-208.
- Jamet S., 2007, « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en France », working paper, OCDE, août.
- Filouzis G., 2008, *L'usage des catégories ethniques en sociologie*, *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1:127-132.
- Meurs D., Pailhé A. et Simon P., 2005, « Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités », INED, Document de travail, n° 103.
- Perrin-Haynes, 2008, « **L'activité des immigrés en 2007** », *Insee Première*, n° 1212.
- Pla A., 2007, « **L'accompagnement des allocataires du RMI dans leur parcours d'insertion** », *Études et Résultats*, n° 599.
- Schnapper D., 2008, *Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique*, *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1:133-139.
- Silberman R. et Fournier I., 2006, « **Jeunes issus de l'immigration, une pénalité à l'embauche qui perdure...** », *Bref CEREQ*, n° 226.
- Simon P., 2007, *Le rôle des statistiques dans l'étude des discriminations*, *Problèmes économiques*, n° 2924:37-43.
- Thierry M., 2008, *La décentralisation du RMI : responsabiliser les départements, mais pas seulement les départements*, in *RMI, l'état des lieux 1988-2008*, (sous la dir. de Lelièvre M. et Nauze-Fichet E.), Paris, La Découverte:243-250.
- Willman C., 2008, « Emploi, chômage, minima sociaux : une analyse juridique de la notion de "contrepartie" », in *Actes du séminaire Droit et pauvreté (ONPES-DREES)*.

